

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-210

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	0	0
Forêt	15 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	15 000 000
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>15 000 000</i>
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'accroître de 15 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement consacrés à l'action n° 12 du programme « forêt » en vue de tenir compte, dans le cadre de la transition énergétique, du rôle de « puits de carbone » que jouent nos forêts et de diminuer d'autant les moyens consacrés au fonctionnement du ministère en diminuant de 15 millions d'euros les dotations affectées à l'action n° 4 *Moyens communs* du programme *Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture*.